

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 23 février 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Daniel Sage du 30 septembre 2022 concernant la qualité du compost produit par Ecorecyclage (Lavigny)

Ecorecyclage développe et diffuse des mesures adaptées de communication avec les communes, dans le but d'améliorer le tri et la qualité des déchets méthanisables. L'installation de Lavigny a évolué au niveau technique concernant la séparation du plastique dans le compost. La plupart des sites de compostage et de méthanisation séparent les matières indésirables des biodéchets au moyen d'installations de criblage conventionnelles et de systèmes de tri aéroulique. Les deux technologies permettent donc d'éliminer une grande partie des matières indésirables. Ils sont également utilisés par Ecorecyclage.

Un système de tri optique est maintenant installé en aval dans la chaîne de traitement. Le fonctionnement est le suivant : le compost est finement réparti sur un convoyeur et passe dans le champ de capteurs optiques ; ceux-ci détectent les corps étrangers et envoient un signal à une buse en aval qui souffle les matières indésirables.

Le compost épuré répond aux exigences de qualité élevées de l'agriculture et de l'horticulture biologiques.

Concernant l'évolution de la qualité du compost, le document annexé d'Ecorecyclage démontre que le tri optique est totalement respecté au niveau des normes. A contrario, en 2015, avant l'installation des tris optiques, la qualité du compost était conforme aux exigences de l'époque mais pas aux nouvelles normes introduites après 2015.

Ecorecyclage SA à Lavigny (VD) est lauréate du Green Award 2019 de Biomasse Suisse. Ce prix récompense le travail remarquable dans le domaine de la valorisation des déchets organiques.

2) Extinction de l'éclairage public par quartier

Dans le cadre des mesures d'économies d'énergie, le Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) a analysé, en collaboration avec le Service intercommunal des énergies (SIE), la possibilité de procéder à des extinctions ciblées par quartier. Lors d'une pareille analyse pour la mise en service de cette extinction, il est nécessaire de tenir compte des contraintes suivantes :

- pas de passage piétons à proximité ;
- pas de luminaire avec un abaissement programmé dans le pilote ;
- hors des routes cantonales.

Prenant en considération ces contraintes, sur un total de 1'222 point lumineux, seuls 80 points pourraient être éteints sur une moitié de nuit, soit moins de 3.5% de la consommation énergétique de l'éclairage public. De plus, il y aurait une incohérence entre les quartiers éteints et ceux qui resteraient allumés.

Dès lors, la Municipalité a décidé de renoncer pour l'instant à la mise en place d'une extinction ciblée.

3) Réseaux sociaux

Comme évoqué dans les communications municipales du 24 novembre 2022, la Municipalité s'est dotée d'une Cellule de communication. Dès lors, depuis le début l'année, notre Ville a intégré les réseaux sociaux [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#).

Ces réseaux viennent compléter l'offre de la Ville en moyens de communication et permettent à la Municipalité d'atteindre de nouveaux publics cibles. La diversité des publications permet de communiquer largement sur les activités de la Commune et de mettre en valeur le travail des services communaux.

N'hésitez pas à suivre et à aimer nos pages !

4) Bâtiment de la Voirie sis au chemin des Esserts 5 – Travaux urgents de réfection de l'étanchéité de la toiture

Depuis plusieurs années, le site des Esserts, comprenant le bâtiment administratif du Centre technique communal et le bâtiment de la Voirie, fait l'objet de réflexions quant à son devenir. Indépendamment de ces réflexions, des infiltrations d'eau ont été observées depuis quelques années dans la partie atelier mécanique du bâtiment. Dans l'attente d'un futur projet, ces infiltrations ont été considérées comme acceptables, car situées dans un secteur équipé de grilles au sol et occupé notamment par les véhicules de voirie.

Malheureusement, dès l'automne 2022, ces infiltrations se sont étendues jusque dans l'espace de pause des locaux du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS). La situation actuelle laisse présager d'une dégradation rapide du complexe d'étanchéité. Par ailleurs, d'autres secteurs du bâtiment de la voirie, tels que les locaux administratifs de la section espaces verts, pourraient rapidement être impactés.

Suite à une inspection détaillée de la toiture, il s'avère qu'il est impossible de localiser précisément les infiltrations.

Vu ce qui précède et augurant que la problématique d'infiltration va se généraliser sans délai, la Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture pour un montant total de Fr. 95'000.- TTC. Cette dépense sera financée par la disposition n° 3 « Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles en cas d'urgence » du préavis de début de législature n° 2021/03 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 » et portée aux crédits complémentaires 2023 au compte n° 350.3141.03.

5) Route du Bois 2-4 – Ouverture et inauguration de la nouvelle place de jeux

Afin de répondre aux attentes de la population et de privilégier une infrastructure de qualité et durable, cette nouvelle place de jeux est composée de modules en bois d'origine suisse, comprenant des cordes à grimper, un toboggan en inox et une balançoire de type « nid d'oiseau ». Le sol est, quant à lui, composé de copeaux de bois. Outre l'aspect esthétique et fonctionnel, les modules en bois et les copeaux amènent un caractère naturel et chaleureux à cet espace récréatif dédié aux enfants et aux familles.

Initialement, cette place de jeux était à usage unique de l'immeuble locatif de la route du Bois 2-4. Néanmoins, afin que toute la population puisse en profiter, ce lieu est dorénavant public. Agrandie et légèrement déplacée, cette place de jeux est désormais plus proche du terrain en dur du Pontet, donc des manifestations s'y déroulant.

Afin de découvrir cette nouvelle installation et, par la même occasion, de célébrer le 1^{er} jour du printemps, la Municipalité invite la population, ainsi que les membres du Conseil communal, à son inauguration le mardi 21 mars 2023 de 17h à 19h. Une collation et des boissons seront offertes à cette occasion.

La Municipalité